

Acte Certifié exécutoire

Envoi : 21/10/2013

Réception par le Prefet : 21/10/2013

Publication : 25/10/2013



# Conseil Général Haut-Rhin

## Extrait des délibérations du Conseil Général

Pour le Président du Conseil Général  
et par délégation  
Ludovic LIONS  
Chef du Service Administratif de  
l'Assemblée

N° CG-2013-4-5-1

Séance du vendredi 18 octobre 2013

### **FIXATION DES ENVELOPPES " PROJETS STRUCTURANTS " ET " PROJETS D'INTÉRÊT LOCAL "**

Le Conseil Général,

- VU l'article L 3211-1 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif aux compétences du Conseil Général,
- VU le rapport n°CG 2013-3-5-3 du 21 juin 2013,
- VU le rapport du Président du Conseil Général

APRES EN AVOIR DELIBERE

- fixe l'enveloppe « projets structurants » à 101 279 072 € d'autorisation de programme et d'engagement sur 6 ans. Dans l'attente de la répartition précise de ce montant entre investissement et fonctionnement, 80% de ce total seront affectés à l'investissement et 20% en fonctionnement ; ces montants seront régularisés Territoire par Territoire lors du vote du Budget primitif au vu des montants définitivement contractualisés ;
- fixe l'enveloppe « projets d'intérêt local » pour 2014 à 6 206 791 € d'autorisation de programme ;

- répartit ces enveloppes comme suit :

	Projets structurants – montant maximal des AP et AE sur 6 ans	Projets d'intérêt local – AP 2014
Piémont Val d'Argent Pays Welche	8 275 584 €	448 132 €
Colmar Fecht et Ried	19 365 568 €	1 089 720 €
Florival Vignoble Plaine du Rhin	11 154 240 €	705 586 €
Région Mulhousienne	29 687 424 €	1 273 012 €
Thur Doller	11 288 704 €	706 284 €
Sundgau	10 546 368 €	1 345 007 €
Trois Pays	10 961 184 €	639 050 €

LE PRESIDENT



Charles BUTTNER

Adopté  
2 abstentions :  
Pierre FREYBURGER  
Jo SPIEGEL